

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

Compagnie

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet	Nmr dossier justice
05111	00152	2008		1/2	

Analyse et références

Objet **Audition de témoin suite à une observation de P.A.N**

Le mercredi 9 avril 2008 à 15 heures 05 minutes

Nous soussigné Gendarme , Agent de Police Judiciaire
 Sous le contrôle de : Adjudant-chef , Officier de Police Judiciaire

Vu les articles 16 à 19 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

Le 09 avril 2008 à 15 heures 05, nous procédons à l'enquête citée en référence

IDENTITÉ

Nom	Prénom	Divorcée		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Code Postal et Commune Naissance	Insee
F				
Filiation				
Adresse		Validité état-civil		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Auxiliaire de vie	

DÉCLARATION

Je me présente à votre unité pour vous informer que LE 30/03/2008 vers 22h40 sur la commune de CAVAILLON, j'ai vu un phénomène étrange. Je me trouvais avenue du Général de Gaulle sur le balcon d'un appartement au 4 ème étage lorsque j'ai observé un phénomène. Il s'agit d'un objet volant non identifié, composé de plusieurs points lumineux rouges. Ces points lumineux avant de se déplacer ont émis un flash lumineux blanc de forte intensité et ensuite, ils sont redevenus rouge et se sont déplacés vers le Sud-Est, ensemble. En se déplaçant les points lumineux semblaient prendre de l'altitude et je les ai perdu de vue car sur la gauche de l'immeuble, il y a un autre bâtiment qui fait obstacle et ensuite se sont les massifs du Lubéron.

La nuit était claire, les étoiles étaient visibles, les Alpilles étaient un peu dans la brume. La localisation des points lumineux pendant mon observation, se situait au alentours de Saint Rémy de Provence en direction des Baux de Provence.

Je n'ai pas fait de photo sur le moment.

Par contre j'ai fait un cliché photographique le lendemain? Pour localiser le phénomène tel qu'il m'est apparu sur le moment .

Je vous fourni ce cliché pour vous montrer de manière un peu plus précise ce que j'ai vu ce soir là. Le phénomène a duré trois quatre minutes en ce qui me concerne mais je ne me suis pas aperçu de la chose tout de suite. Ce jour là je fumais ma cigarette tranquillement, je regardais le paysage.

L'évènement ne s'est pas reproduit les jours d'après, ni la veille.

Je n'ai rien d'autre à dire sur ces faits.

, le 09 avril 2008 à 15 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par

- [2] - M. le procureur de la République à VERSAILLES
- [1] - M. le Prefet du VAUCLUSE (84)
- [1] - M. le commandant de la R. A 2 Aix (13)
- [2] - DGGW
- [1] - Archives

09/04/2008



12/11/2015 14:22